



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Équipement, logement, transports et mer : personnel

Question écrite n° 16315

### Texte de la question

M Raymond Marcellin appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires dont bénéficient les architectes des bâtiments de France. On constate que cette indemnité perçue est inférieure à celle qui, comparativement, est attribuée aux autres cadres techniques de l'équipement. Par conséquent, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour revaloriser la situation matérielle des architectes des bâtiments de France.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les représentants syndicaux des architectes des bâtiments de France ont été recus à plusieurs reprises au cabinet du ministre et une négociation fructueuse a pu s'engager sur les principales revendications concernant le régime indemnitaire et le montant de leurs primes d'une part, la mise à l'étude d'un nouveau statut d'autre part. Les architectes des Bâtiments de France réunis en assemblée générale le 6 juillet dernier ont arrêté le mouvement qu'ils avaient déclenché le 19 juin. L'instruction des permis de construire dans les espaces protégés n'a donc pas été compromise et les usagers ne devraient en subir aucune conséquence.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marcellin Raymond](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16315

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** équipement, logement, transports et de la mer

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et de la mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 juillet 1989, page 3352